



CORONAVIRUS

Bulletin d'information du conseil de l'ordre des médecins de l'Aveyron et du Centre Hospitalier de Rodez sur la situation sanitaire en Aveyron

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE CORONAVIRUS EN AVEYRON

POINT DU JOUR HÔPITAL RODEZ

POINT EN REA (Dr Delahaye)

11 lits ouverts

- 4 patients COVID (1 décès attendu)
- 4 patients non Covid
- 3 lits vides

contact permanent avec réanimateurs de l' ex MP, CHU toulousains et sociétés savantes.

Contacts pour toute question par mail uniquement avec :

c.brasse@ch-rodez.fr

a.delahaye@ch-rodez.fr

POINT AU SMIT (Dr Guérin)

- 20 lits de Haute Densité Virale (HDV) consacrés aux Covid + et possibilité d' extension à 30 lits
- 12 lits tampons de patients en attente de résultats de test
- UHCD prise en charge médicale des patients le nécessitant et parfois en attente test
- filière d' aval assurée vers réa, SSR ...

Actuellement :

- nous hospitalisons en secteur HDV 2 à 4 patients jours pour 6 à 8 patients dépistés positifs mais avec 17 dépistages ce jour.
- nous organisons avec la médecine générale le suivi en ambulatoire de ces patients non hospitalisés

Pas de surcharge de patients (même si surcharge de travail), pas de L.A.T. spécifiques COVID.

POINT EN RÉGULATION (Dr Rodriguez)

Concernant la régulation on a entre 100 et 115 dossiers de régulation /24H en semaine concernant le COVID, c'est monté jusqu'à 140 dimanche.

Pour les transferts de cas possibles ou cas confirmés COVID en ambulance on observe l'évolution suivante : 7 le 21 mars, 10 le 22 mars, 16 le 23 mars 19 le 24 mars

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN AVEYRON



COMMUNIQUÉ

Mettre en pause les soins de santé primaire, c'est enclencher une bombe à retardement !

La prise en charge des cas graves de Covid-19 capte toute l'attention de notre société, et cela est bien normal. Dans ce contexte, les conditions de déplacements pour raisons de santé ont été limitées aux consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ou ne pouvant être différés.

Les médecins généralistes veulent lancer l'alerte sur le risque, suite à cette annonce, de délaisser les soins de santé primaire, qui regroupent les soins de base et les soins chroniques. Il est connu et reconnu que ces soins sont ceux qui ont le plus d'impact sur la mortalité.*

Les médecins généralistes se sont adaptés et organisés pour offrir les meilleurs soins possibles, que ce soit pour gérer les patients suspects de Covid-19 ou les soins courants, malgré la crise sanitaire. Sans la compréhension et le soutien des autorités publiques, ils ne pourront pas endiguer ce sur-risque pour la population.

Aussi, le Collège de la Médecine Générale rappelle que les soins ambulatoires, nécessaires, doivent être poursuivis aussi pour les patients sans suspicion de Covid-19.

* Shi L et al. J Am Board Fam Pract 2003;16(5):412-22

Paris, le 25 mars 2020

Contact presse
President(@)lecmg.fr

ETHIQUE

Dans les circonstances exceptionnelles que la nation vit, le corps soignant et les médecins ne doivent pas oublier que nous devons faire du soin, que nous devons garder notre calme, que nous devons garder notre solidarité. Les problèmes éthiques qui s'intègrent dans cette dimension de l'épidémie du COVID 19 doivent être réfléchis au jour le jour dans le cadre des lois et au cas par cas , ne pouvant se résumer à des protocoles.

En l'état actuel se précise sur l'hôpital de BOURRAN une filière de prise en charge des personnes âgées COVID 19, qui permettra de proposer des solutions.

Elle vous sera expliquée dans le prochain numéro.

Rappel : loi 12 avril 2005: Leonetti et loi 02 février 2016: Leonetti Claeys:

DEMANDE ORGANISATION DES P.E.C.

Ci joint le texte d'un courriel du président A.Vieillescizes au président du Conseil Départemental

Monsieur le Président ,

La situation de nos aînés en qui nous avons ce devoir intergénérationnel appelle de notre part des réponses. Vous êtes sensible à cette réflexion. Vous m'avez fait part de vos préoccupations sincères.

Vous le savez j'ai mis en place une cellule éthique départementale de soutien , dont le but est d'aider les territoires à cette réflexion .

Le conseil de l'ordre des médecins garant de l'éthique a été préoccupé , par des mouvements "précipités " qui allaient , je l'estime dans le mauvais sens .

Je m'en suis entretenu avec l' Ancien président le Dr Didier De Labrusse et le Président honoraire le Dr IVAN Michel Harant , ils m'ont permis de donner dimension à ma réflexion, ils m'ont rappelés à mon devoir .

Conscient , j'ai échangé longuement avec Monsieur Prevoteau, Directeur Général de l'Hôpital de RODEZ. Notre vison commune est allée dans le même sens :celui de mettre de l'humanité dans nos prises en charge.

Cet après midi j'ai approuvé ,après qu'il me l'ait présenté, l'instauration d'une filière COVID 19+ au sein de l'hôpital de RODEZ affectée à nos aînés.

Cette filière rend accessible à toutes les personnes âgées de votre département des soins à la hauteur de notre nation, afin de construire un avenir de soins , et de ne pas se limiter à une fin de non recevoir .

J'ai trouvé cette idée utile , performante et éthique, et je me suis permis d'en favoriser avec tout mon cœur sa réalisation.

J'ai proposé que Monsieur le directeur puisse exposer cette vision dans le bulletin épidémiologique pour "assurer et rassurer" nos confères de l' Aveyron , dès qu'elle sera construite, l'objectif étant une rapide mise en oeuvre.

Je salue ici l'engagement de chacun ,et de mes anciens Présidents vigilants aux principes essentiels , pour trouver des solutions aux problématiques nouvelles .

Avec mon dévouement .

Alain Vieillescizes

Mail échangé entre Mr Prévoteau, président du comité stratégique du GHT et le Dr Vieillescizes

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'envoi de votre bulletin d'information du Conseil de l'Ordre des Médecins.

La Cellule de réflexion éthique constitue un levier indispensable, pour réfléchir à la situation des EHPAD et à l'impérieuse nécessité de prise en charge de nos ainés.

Il est en effet impératif que les résidents des EHPAD puissent accéder aux soins. La situation des lits actuelle au Centre Hospitalier de Rodez nous donne à ce jour des capacités d'hospitalisation qu'il nous appartient de rendre effectives.

Aussi, et dans le cadre de cette cellule éthique, une réflexion sur l'hospitalisation gériatrique spécifique des patients covid+, pourrait être menée sans délai. Dans l'intérêt des résidents en particulier, et dans celui des EHPAD en général.

Bien à vous

Vincent PREVOTEAU



Président du Comité stratégique



Directeur



Président

Centre Hospitalier Jacques Puel - Avenue de l'Hôpital - 12027 RODEZ Cedex 9
v.prevoteau@ch-rodez.fr - 05.65.55.27.11

ORGANISATION DANS LES TERRITOIRES.

ACCÈS À LA CARDIOLOGIE

Les cardiologues libéraux du centre de cardiologie de RODEZ restent mobilisés.

Ils ont déprogrammé largement tous les actes préventifs et de suivi non urgents. Ils maintiennent leur participation habituelle à la gestion des patients hospitalisés en cardiologie conventionnelle et USIC, gardes USIC et astreinte d'angioplastie.

Ils se tiennent prêts à renforcer l'aide à l'hôpital selon les circonstances.

Ils s'étonnent, comme les neurologues, de la nette diminution des AVC et SCA accueillis à l'hôpital situation générale en France, sans faire la part des choses entre la moindre incidence et le moindre recours aux soins. Factuellement, quelques situations scabreuses ont été rattrapées avec retard

Nous devons collectivement être attentifs afin que notre vigilance accrue pour ce virus n'émousse pas notre vigilance nécessaire pour toutes les pathologies évolutives, notamment cardiaques, surtout dans une période où le recours à l'hospitalisation sera compliqué.

L'allégement de l'activité programmée nous permet une meilleure réactivité de prise en charge d'urgences sur des symptômes thoraciques afin de minimiser les passages au SAU.

Le n° Urgences RESERVE aux MEDECINS : 05 81 63 07 18- L-V de 07:45 à 18h minimum et samedi matin

L'organisation de la médecine d'organes est importante à connaître pour tous les acteurs du premier recours.

Il serait souhaitable que les médecins de spécialité d'organe de TOUT le département nous fasse parvenir leur organisation en ces temps d'épidémie.

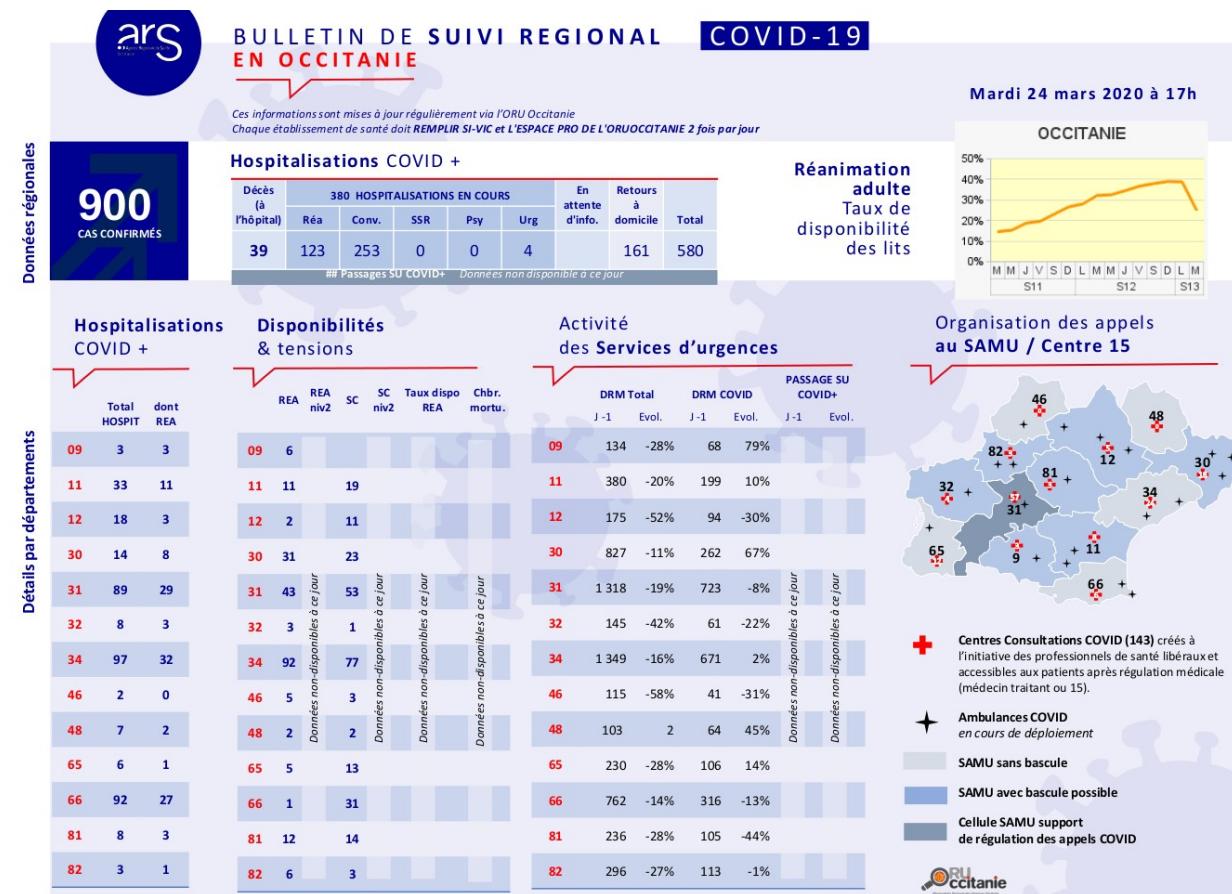
ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN RÉGION

LIEN VERS RESO OCCITANIE

RESO OCCITANIE : adaptation du fonctionnement à l'épidémie Covid

<https://2olxq.r.ag.d.sendibm3.com/mk/cl/f/>

Kh8hNI02k_Umlfme8cauxzYWPj5f8nASzp_nIRKLkNmVMSMVPGqEg5F4eMKPOIJ_Qw1XfcwruU07e6SbTsGzSuKh63kf5Hcz6Cdoc-x-0FFzlZa9rXa0GFCagRUrBJHihY-00y1KvFyOBfqPbf60ejArXxWzwxAJ5Rv1lZ6aoQuRXWrZB95ch_YQyMA





BULLETIN DE SUIVI REGIONAL EN OCCITANIE COVID-19

Appui au pilotage



DIRECTIVES NATIONALES CLES

Mardi 24 mars 2020 à 17h



DIRECTIVES NATIONALES CLES



INFORMATIONS REGIONALES CLES

Recommandations d'anticipation et d'organisation de la gestion des afflux de patients

En s'appuyant sur le retour d'expérience de la région Grand Est, et afin de structurer les actions des ARS et des établissements de santé et médico-sociaux, des recommandations d'anticipation et d'organisation de la gestion des afflux de patients COVID-19 ont été mises à disposition de l'ensemble des régions. [Lire la suite](#)

Prises en charges dans les établissements de psychiatrie

Des consignes et recommandations applicables à l'organisation des prises en charges dans les établissements de psychiatrie ont été élaborées par le ministère, en lien avec les représentants des établissements de santé et des associations de patients. [Lire la suite](#)

Transfusions de produits sanguins labiles

Au regard de la diminution conjoncturelle des capacités de collecte et des besoins, les établissements de santé publics et privés sont appelés à restreindre les indications de transfusions de produits sanguins labiles pour la transfusion des plaquettes, des globules rouges et du plasma, dans le respect des recommandations et référentiels existants.

Mise à disposition gratuite de logements Airbnb

A la demande de l'Etat, Airbnb a mis en place une plateforme "AppartSolidaire" de mise à disposition gratuite de logements pour les soignants des hôpitaux et EHPAD et pour les travailleurs sociaux des centres d'hébergement, pour qu'ils puissent se rapprocher de leur lieu de travail. Airbnb dédommagera chaque propriétaire à raison de 50 euros par réservation. [Lire la suite](#)

Prestations de taxi pour les professionnels de santé en établissement sanitaires ou médico sociaux publics et privés

Si ces personnes ne disposent pas de modalités de transports (personnels ou communs), ils peuvent bénéficier d'une prestation de taxi, sous couvert d'une procédure organisée par les établissements et d'une mobilisation de leurs prestataires habituels. Les frais seront facturés à l'établissement à l'exclusion de toute avance des frais par les professionnels. La facture mensuelle et les justificatifs individuels seront remboursés par la CPAM, sur la base d'une convention spécifique. [Lire la suite](#)



Message pour la population
Restez chez vous : la consigne est à respecter partout, pour ralentir la progression du virus et sauver des vies

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point d'information national du Ministère de la santé (vidéo)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement,

recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :

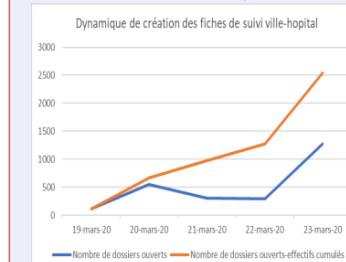
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante) [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Santé numérique

• 1692 téléconsultations dans Medicam le 23/03, soit + 63% par rapport au 20/03



• 1272 fiches COVID saisies dans SI ORU le 23/03



ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN NATION

GARDES D'ENFANTS

Paris, le 23 mars 2020

COVID 19

Des mesures supplémentaires des Caf pour faciliter l'accueil des enfants des personnels prioritaires

Afin de contribuer à l'effort collectif face à l'épidémie du COVID 19, et en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé, les Caisses d'allocations familiales mettent en place trois mesures pour faciliter l'accueil des enfants des personnels prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire :

- L'accueil de leurs enfants dans les crèches sera gratuit. Les Caf, via la Prestation de service unique, prendront directement en charge le coût de la garde.
- Les crèches et les assistants maternels peuvent indiquer leur places disponibles sur mon enfant.fr depuis le 20 mars. Elles seront ensuite transmises à la Préfecture et la Caf de leur département, qui se chargent de les mettre en relation avec les familles ayant formulé une demande de mode d'accueil.

- ces parents peuvent désormais transmettre leurs besoins de garde pour leurs enfants jusqu'à 16 ans sur monenfant.fr : initialement prévu pour leurs enfants jusqu'à 3 ans, un questionnaire en ligne sur monenfant.fr depuis le 18 mars permet aux parents concernés d'indiquer leurs besoins d'accueil. Leurs données sont ensuite transmises aux préfectures de chaque département, qui étudient leurs besoins et proposent les solutions disponibles, en lien avec les Caf.

*Sont concernés par ces dispositions :

- fem Les professionnels de santé, dont les médecins,,infirmières,ambulanciers pharmaciens,sage femmes et ambulanciers

- L'ensemble des personnels :

-des établissements de santé ;

-des établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD,EHPA, services d'aides à domicile, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du COVID 19...) ;

-des crèches et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts .

La liste complète des professionnels concernés est précisée sur monenfant.fr

Pour l'ensemble des parents, le site www.monenfant.fr propose les dernières informations actualisées sur les modes de garde et ressources disponibles dans l'espace COVID-19 : Garde d'enfants, parents et professionnels, disponible dès la page d'accueil.

LIENS UTILES

Vers le site de l'ARS des hauts de France à propos des EHPAD

C.A.T. EN EHPAD : Guide de l'ARS des hauts de France

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2020-03/KIT%20recommandations%20EHPAD%20230320.pdf>